

Règlement intérieur  
Course des HIRONDELLES 2023  
24 Juin 2023

**ARTICLE 1** : Présentation :

La course des hirondelles est une épreuve type (course nature) d'une distance de 10 km avec 150 d+ qui se déroule sur la commune de St pierre d'irube (64). Une marche est également au programme, le parcours est identique à celui de la course. Une course pour les enfants nés entre 2011 et 2015 est prévue sur un itinéraire plat de 1km.

Le parcours de la course nature et de la marche démarre de la Mairie PLAZABERRI pour ensuite se diriger vers le quartier AMETZONDO avant de plonger vers la BALLADE DE LISSAGUE puis aller chercher le quartier BASTE QUIETA . Les coureurs font demi-tour au BASTE QUIETA pour revenir dans la BALLADE DE LISSAGUE et emprunter le chemin du gaz qui les emmène dans 2 bois successifs avant d'entamer le final dans le nouveau quartier HEGO ALDE pour rejoindre l'arrivée à PLAZA BERRI.

**ARTICLE 2** : Conditions de participation :

Tous les participantes et participants à cette épreuve doivent être en capacité physique de courir 10 km avec un dénivelé positif de 150 mètres sur un terrain composé de sentiers, champs herbeux et single dans des bois. Toutes les participantes et tous les participants doivent présenter un certificat médical attestant leur capacité à pratiquer la course à pied en compétition.

**ARTICLE 3** : Horaires modalités :

Les inscriptions peuvent se faire sur le site PB ORGANISATION ou bien le jour même muni obligatoirement d'un certificat médical datant d'après le 25 juin 2022.

Départ de la marche : 8H30 Tarif : 8euros  
Départ de la course nature : 10H00 Tarif : 12 euros  
Départ de la course enfant : 11H15 Gratuit.

**ARTICLE 4** : Sécurité et Comportement :

La section d'Hiriburuko Ainhara course à pied a souscrit une assurance de responsabilité civile pour couvrir cet événement mais il incombe à chaque participant d'être assuré de manière individuelle. Un ouvreuse ainsi qu'un serre-file feront partie du dispositif. Le parcours sera intégralement jalonné et signalé par les membres de la section course à pied, la sécurité sera également assurée par un médecin qui se tiendra au pc course.

Il convient à chaque participante et participant de faire preuve d'un bon état d'esprit sportif en respectant l'itinéraire et les bénévoles présents sur le parcours.

**ARTICLE 5 : Récompenses :**

Tous les participantes et tous les participants à la course nature, à la marche et à la course enfant recevront une dotation. Les trois premières féminines et les trois premiers hommes de la course nature seront récompensés. Une tombola est prévue à l'issue de la remise des prix.

**ARTICLE 6 : Annulation :**

En cas de force majeure (conditions atmosphériques extrêmes telles que la canicule ou de fortes pluies orageuses), l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de l'annuler ou de le reporter.

**ARTICLE 7 : Droit à l'image :**

En participant à l'épreuve chaque coureur, marcheur, donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur divers supports tels que les réseaux sociaux. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.